Commune de MÉRINDOL

Mairie de Mérindol - Département de Vaucluse
Arrondissement d'Apt

SORTIE LIBRE DE L'ALSH (PERISCOLAIRE, MERCREDIS, VACANCES,)
UNIQUEMENT VALABLE POUR LES ELEMENTAIRES (CP AU CM2)

ATTESTATION DE DECHARGE DE RESPONSABILITE

Je, soussigné Mme, M.

parent de l'enfant élève en classe de

autorise mon enfant à partir seul :

- du périscolaire du soir après l'école à :
  - 17h30*
  - 17h45*
  - 17h55*
- le mercredi et les vacances scolaires à:
  - 17h00*
  - 17h30*
  - 17h55*

et **ce pour tous les jours** ou mon enfant est présent à l'ALSH durant l'année scolaire 2023/2024.
**Choisir l'heure à laquelle le personnel encadrant laissera votre enfant partir seul.*

Par cette attestation, je décharge de toutes responsabilités l'accueil de loisirs de Mérindol et tout son personnel encadrant, une fois mon enfant hors des locaux de l'ALSH à l'heure indiquée.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

À le / /

Place de la Mairie - 84360 Mérindol
lesenfantsdemerindol@orange.fr